



COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Lettre en date du 21 juin 1950 adressée au Président
de la Commission de Conciliation pour la Palestine
par le Représentant du Royaume Hachémite de Jordanie

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en réponse à la [note de la Commission en date du 30 mai 1950](#), mon Gouvernement constate que les Juifs, loin de se montrer prêts à appliquer la [résolution de l'Assemblée générale](#) concernant le retour des réfugiés, essaient de refouler certaines tribus arabes hors du territoire qu'ils occupent, pour installer des immigrants juifs à leurs places, en vue d'acquérir des avantages militaires et politiques, contrairement aux conditions de l'amistice. Aussi, mon Gouvernement ne voit pas d'intérêt à commencer des négociations avant que ne soit remplie la condition arabe. Veuillez agréer, Monsieur le Président: l'assurance de ma très haute considération.

(s) Hafez ABDUL-HADI

Fr ançais